

Prix des biens immobiliers de l'IBIC



Directives 2022



RPIC
Real Property
Institute of Canada

IBIC
Institut des biens
immobiliers du Canada



Introduction

Le programme des prix des biens immobiliers de l'IBIC souligne les contributions de groupes ou d'individus et leur rendre hommage, car ces contributions aident à établir des normes élevées et à faire progresser la profession par l'innovation, la réussite, la qualité et le leadership.

L'IBIC reconnaît également les personnes qui ont rendu un service méritoire à la profession par la remise de ses prix pour le Leadership et Œuvre de toute une vie.

Les lauréats sont reconnus lors de l'Atelier national sur les biens immobiliers de l'IBIC et sont présentés sur le site Web de l'IBIC et dans le cadre des communications de l'IBIC.

Le présent document décrit chacune des catégories de prix et présente en détail le processus de présentation des dossiers de mise en candidature et de sélection des lauréats.



Admissibilité

- Les Prix des biens immobiliers de l'IBIC sont ouverts à la mise en candidature de personnes ou de groupes employés ou embauchés sous contrat par le gouvernement du Canada.
- Les dossiers de mise en candidature peuvent être préparés avec l'aide d'entreprises du secteur privé ou d'autres participants au projet proposés.
- Les dossiers de mise en candidature doivent être présentés par un employé du gouvernement du Canada.
- Les initiatives doivent avoir été menées à terme ou mises en œuvre après 2018 afin que des données mesurables sur les résultats soient disponibles.
- L'on ne pourra pas proposer à nouveau la candidature de lauréats à un prix au cours des années précédentes (par exemple, par un autre groupe ou sous une autre catégorie).

Conditions de participation

- Les candidatures doivent être accompagnées d'un dossier de candidature dûment rempli au plus tard le 15 juillet 2022.
- Les dossiers de mise en candidature doivent inclure ce qui suit :
 - Le formulaire de candidature
 - Une description claire du projet
 - Des données probantes démontrant la façon dont le projet a atteint son objectif (par exemple, des données indiquant que le projet a été mené à terme en respectant le budget et le calendrier ou d'autres indicateurs)
 - Les noms, les titres et les responsabilités des personnes ayant participé au projet
 - D'autres documents sur le projet permettant de démontrer en quoi cette candidature mérite le prix, y compris l'obtention d'autres prix ou d'une reconnaissance professionnelle

Qualité du dossier de mise en candidature :

- Le dossier de mise en candidature est-il bien organisé et appuyé par un argumentaire clair, des photographies ou des illustrations?
- La recherche et la méthodologie en appui à l'argumentaire sont-elles bien présentées et facilement comprises?
- Les tableaux, les données et les graphiques sont-ils clairement compréhensibles et pertinents à la mise en candidature?



Catégories de prix et critères d'évaluation

Catégorie 1 : Excellence en planification stratégique et en politique

Les dossiers de mise en candidature dans cette catégorie peuvent inclure : des politiques ou des programmes, des lois ou des règlements, des plans stratégiques, des plans de gestion, des plans de développement, des plans d'utilisation du sol, des plans d'immobilisations, des plans de portefeuille et des plans d'affaires.

Le dossier de mise en candidature devrait faire la démonstration d'une innovation, d'une réalisation et du leadership dans certains ou tous les domaines suivants :

- l'analyse
- la synthèse
- le partenariat
- la gestion
- l'établissement de consensus
- les communications
- le soutien aux objectifs du programme

Critères d'évaluation

1 Innovation

- La politique, le plan ou la stratégie reposent-ils sur une approche visionnaire ou un concept novateur, ou le perfectionnement d'une technique ou d'une procédure existante qui est importante pour la profession?
- Des méthodes non traditionnelles ont-elles été utilisées pour atteindre les produits/résultats du travail?
- Le travail porte-t-il sur un domaine de changement ayant une incidence sur la profession de BI, ou pourrait-il servir de catalyseur pour le changement?
- Les objectifs de l'initiative ont-ils trait à une problématique émergente ou à un besoin découlant des changements apportés aux priorités du gouvernement, à la législation, aux politiques, à la technologie, etc.?
- Le processus a-t-il employé des moyens singuliers pour solliciter des commentaires de la part des parties prenantes?

2 Réussite

- La vision principale de la politique, du plan ou de la stratégie a-t-elle été atteinte?
- Le dossier de mise en candidature démontre-t-il que la politique, le plan ou la stratégie répondait au besoin ou au problème qui a motivé son lancement?
- Les stratégies de mise en œuvre ont-elles été appliquées efficacement?
- La candidature servira-t-elle d'exemple d'une mise en œuvre efficace?
- Le plan ou la politique comporte-t-il des résultats mesurables qui démontrent la réussite?

3 Leadership

- Les buts et les objectifs de la politique, du plan ou de la stratégie ont-ils été clairement définis?
- Les idées ou les techniques utilisées sont-elles facilement transférables et adoptables par d'autres ministères ou professionnels des BI?
- La politique, le plan, la stratégie ou la méthodologie utilisés peuvent-ils être appliqués à d'autres initiatives de même nature?
- Les résultats pourraient-ils faire une différence dans la façon dont les autres professionnels des BI exercent leurs fonctions?
- L'application plus large de la méthodologie ou des éléments de cette mise en candidature favoriserait-elle davantage la cause des pratiques exemplaires?
- Une stratégie claire a-t-elle été mise au point pour appuyer le développement et la mise en œuvre de l'initiative?



Catégories de prix et critères d'évaluation

Catégorie 2 : Excellence en conception de projets de construction de bâtiments ou d'infrastructures

Le gouvernement fédéral participe activement à l'administration de son portefeuille immobilier au moyen de projets de petite ampleur, d'ampleur intermédiaire et de grande envergure, souvent en partenariat avec des entreprises du secteur privé. Encadrées par la Politique sur la planification et la gestion des investissements du gouvernement fédéral, ces activités procurent un coût raisonnable du cycle de vie et font la preuve d'une bonne gestion, d'une valeur optimale, de pratiques de collaboration et du soutien des connaissances et des compétences de l'effectif en biens immobiliers.

Le milieu de travail du gouvernement du Canada évolue également dans le but de créer une meilleure expérience pour les employés, ce qui permet d'améliorer la qualité du service. La modernisation des lieux de travail a mené de nombreuses organisations du gouvernement du Canada à privilégier la flexibilité et l'agilité en offrant des options pour un milieu de travail hybride qui satisfait aux besoins opérationnels et qui favorisent la productivité et le mieux-être des employés.

Ces prix reconnaissent une réussite individuelle ou collective dans l'intégration de conceptions et de technologies novatrices pour atteindre les objectifs des politiques et programmes d'investissements du gouvernement fédéral.

Critères de mise en candidature

Les dossiers de mise en candidature peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des sous-catégories suivantes :

2.1 Projets de construction de bâtiments ou d'infrastructures

Les projets dans cette catégorie comprennent les projets de construction de bâtiments nouveaux ou de réfection de bâtiments existants, axés sur l'excellence en matière de conception de bâtiments ou d'infrastructures, l'intégration de la technologie et de la construction novatrice, la gestion de projets et les pratiques de passation de marchés qui mènent à l'ajout au portefeuille fédéral d'actifs nouveaux ou améliorés à haut rendement.

2.2 Conception de lieux de travail

Parmi les projets de cette catégorie, mentionnons les projets axés sur l'excellence en conception afin de créer de nouveaux environnements de travail ou de les rééquiper afin d'encourager la collaboration, d'utiliser la technologie de manière plus intelligente et de favoriser une culture privilégiant la santé et le bien-être.

Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature présentés sous les catégories 2.1 ou 2.2 ci-dessus devraient inclure des données ou des indicateurs pour les critères suivants :

- l'intégration, la collaboration, la participation concrète des parties prenantes ou des partenariats
- une valeur optimale^[1] (voir note en bas de page)
- la planification efficace de projets
- une gestion efficace des projets
- l'adaptation de biens à valeur patrimoniale (le cas échéant)
- les améliorations à l'accessibilité et à l'inclusion
- un environnement de travail plus sain et plus écologique
- la reproductibilité
- l'utilisation créative et novatrice de la conception ou de la technologie pour accroître l'efficacité et l'efficience de lieux de travail

[1] Valeur optimale : Mesure dans laquelle une solution ou un investissement atteint l'équilibre optimal entre les dépenses en ressources et la réalisation des résultats, y compris les retombées socio-économiques et environnementales, tout au long du cycle de vie des actifs ou des services. Le prix le plus bas ne correspond pas toujours à la valeur optimale.



Catégories de prix et critères d'évaluation

Catégorie 3 : Changements climatiques et environnement

Le gouvernement du Canada administre le portefeuille immobilier le plus imposant et le plus diversifié du pays. Le gouvernement fédéral s'est fixé des objectifs ambitieux pour assurer une économie à faibles émissions de carbone et à croissance propre et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par ses propres activités.

En 2017, le gouvernement a annoncé le lancement de la nouvelle Stratégie pour un gouvernement vert dans le cadre de ses efforts pour être un chef de file dans le domaine des changements climatiques.

Ces prix reconnaissent une réalisation individuelle ou collective en vue d'atteindre les objectifs et les cibles d'écologisation du gouvernement du Canada pour des biens immobiliers à faibles émissions de carbone, durables et résilients au climat.

Critères de mise en candidature

Les dossiers de mise en candidature peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des sous-catégories suivantes :

3.1 Réduction des émissions de GES

Les projets de cette catégorie comprennent des projets qui appuient la Stratégie pour un gouvernement vert, qui vise à réduire l'empreinte carbone des propriétés du gouvernement fédéral en passant à des opérations à faibles émissions de carbone et résilientes au climat qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

3.2 Réduction des déchets ou de la consommation d'eau

Les projets de cette catégorie comprennent des projets qui appuient les objectifs de la Stratégie pour un gouvernement vert visant à réduire la consommation d'eau et sa charge sur les systèmes municipaux et à réduire l'impact des déchets sur l'environnement.

Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature présentés sous les catégories 1.1 ou 1.2 ci-dessus devraient inclure des données ou des indicateurs pour les critères suivants :

- l'intégration, la collaboration, la participation concrète des parties prenantes ou des partenariats
- une valeur optimale^[1] (voir note de bas de page) ou une hausse des économies d'énergie et des efficacités pour l'environnement
- une planification efficace
- une gestion efficace des projets

Les dossiers de candidature présentés dans la catégorie 1.1 devraient aussi inclure des données ou des indicateurs à l'appui, selon le cas :

- la réduction de la consommation d'énergie
- l'optimisation de l'usage des ouvrages
- l'atteinte de normes de construction de bâtiments carboneutres et s'appêtant à l'être
- une réduction passablement importante des émissions résultant d'une mise aux normes (par exemple, une réduction de plus de 50 % des émissions de GES)

Les dossiers de candidature présentés sous la catégorie 1.2 devraient aussi inclure des données ou des indicateurs à l'appui, le cas échéant :

- une réduction de la consommation d'eau
- une réduction des déchets et le recyclage

^[1]Valeur optimale : Mesure dans laquelle une solution ou un investissement atteint l'équilibre optimal entre les dépenses en ressources et la réalisation des résultats, y compris les retombées socio-économiques et environnementales, tout au long du cycle de vie des actifs ou des services. Le prix le plus bas ne correspond pas toujours à la valeur optimale.



Catégories de prix et critères d'évaluation

Catégorie 4 : Dialogue et partenariats avec les peuples autochtones

Les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour faire progresser la réconciliation et le renouvellement des relations avec les peuples autochtones sont appuyés par des exigences stratégiques en matière de gestion des biens immobiliers et des biens matériels lorsque des actions ou des intérêts fédéraux et des droits et intérêts autochtones se recoupent. Cela comprend la consultation des Autochtones en ce qui a trait à l'aliénation des biens immobiliers excédentaires et tout au long du cycle de vie des biens immobiliers.

Ce prix reconnaît une réalisation individuelle ou collective concernant des projets immobiliers et des initiatives qui font progresser la réconciliation.

Critères de mise en candidature

Les projets immobiliers (y compris les aliénations) ou d'autres initiatives qui améliorent la prestation des services font partie de cette catégorie.

Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature présentés sous cette catégorie devraient inclure des données ou des indicateurs à l'appui :

- l'intégration, la collaboration, la participation concrète des parties prenantes ou des partenariats
- une valeur optimale^[1] (voir note en bas de page)
- une planification efficace
- une gestion efficace des projets
- un leadership efficace
- de réelles consultations ou des accommodements efficaces
- la prise en compte des besoins et des contraintes des groupes autochtones dans la recherche de solutions aux problèmes
- la réussite de l'exécution de l'initiative, du projet, du programme ou du service
- la reconnaissance requise par les partenaires ou les parties prenantes autochtones, par exemple, des lettres d'appui



[1] Valeur optimale : Mesure dans laquelle une solution ou un investissement atteint l'équilibre optimal entre les dépenses en ressources et la réalisation des résultats, y compris les retombées socio-économiques et environnementales, tout au long du cycle de vie des actifs ou des services. Le prix le plus bas ne correspond pas toujours à la valeur optimale.



Catégories de prix et critères d'évaluation

Catégorie 5 : Prix commémoratif Michael Nurse du leadership

Ce prix a été créé en 2004 pour souligner le rôle de M. Nurse en tant que défenseur des cadres intermédiaires et défenseur inépuisable du service à la clientèle dans le domaine de l'immobilier. En 2000, il était l'un des deux premiers champions à fonder la communauté nationale des gestionnaires dans le but d'appuyer les gestionnaires du gouvernement fédéral qui exécutent des milliers de programmes et de services gouvernementaux, supervisent la gestion des ressources humaines et rendent compte à la haute direction de la valeur pour les Canadiens. De nos jours, la communauté nationale des gestionnaires est composée de plus de 40 000 gestionnaires répartis aux quatre coins du pays.

Ce prix vise à reconnaître un cadre intermédiaire dans le domaine des biens immobiliers qui donne l'exemple de l'excellence du service à la clientèle.

Critères de mise en candidature

Les candidats doivent être des cadres intermédiaires (non-EX) qui illustrent l'excellence du service à la clientèle des biens immobiliers fédéraux.

Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature sous cette catégorie devraient faire la démonstration de ce qui suit :

- un historique constant et soutenu de service à la clientèle exemplaire, de leadership d'équipe et de compétences administratives et opérationnelles
- un programme de pointe ou des pratiques exemplaires dans le domaine de l'immobilier
- une approche de collaboration pour inspirer et habilitier les autres et pour reconnaître les contributions individuelles ou d'une équipe





Catégories de prix et critères d'évaluation

Catégorie 6 : Prix d'excellence

Le Prix d'excellence de l'IBIC récompense les personnes qui ont fait preuve d'une contribution exceptionnelle et soutenue à la collectivité des biens immobiliers fédéraux, qu'il s'agisse d'être à l'avant-garde d'une avancée majeure dans les pratiques immobilières ou d'apporter une variété de contributions importantes au cours de leur carrière.

Critères de mise en candidature

Les candidats doivent être des employés du gouvernement du Canada, qui ont contribué à un niveau exceptionnel de participation personnelle, d'effort, de leadership et de réalisations sur une période soutenue dans le domaine des biens immobiliers.

Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature dans cette catégorie devraient démontrer une contribution exceptionnelle et soutenue à la profession, notamment :

- un historique personnel de leadership, d'encadrement et de réussite efficaces
- l'initiative d'avancées majeures dans la pratique de la gestion des biens immobiliers
- l'amélioration de leur champ de pratique en biens immobiliers tout au long de leur carrière
- l'utilisation des ressources disponibles de manière appropriée et réfléchie
- l'excellence dans la prestation de services par des résultats concrets
- un dévouement exceptionnel dans leur travail tout en maintenant un haut niveau d'engagement envers les valeurs et l'éthique de la fonction publique (respect des autres, intégrité, professionnalisme)
- le fait de servir de modèle inspirant pour les collègues ou les employés
- l'obtention de résultats concrets pour faire progresser la profession ou les programmes de biens immobiliers fédéraux





RPIC
Real Property
Institute of Canada

IBIC
Institut des biens
immobiliers du Canada

Merci

Parce que nous sommes là pour vous aider

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions concernant les prix ou le processus de nomination.

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature !



Adress

1485, avenue Laperriere, Ottawa (Ontario)



Téléphone

613.729.6117



Site Web

WWW.RPIC-IBIC.CA